

tuaire, et y auront prié pour la sauvegarde des intérêts chrétiens, pourront gagner l'indulgence partielle de sept ans et sept quarantaines :

Aux jours de la Visitation, de la Présentation et du Patronage de la Bienheureuse Vierge Marie.

Tous les jours où les mêmes associés, réunis ensemble dans leurs propres familles agrégées, réciteront d'un cœur contrit, les prières prescrites, devant une image de la Sainte Famille.

Aux jours où les associés assisteront à leurs diverses réunions.

II

Les mêmes associés gagneront l'indulgence de trois cents jours, chaque fois que, d'un cœur contrit, ils réciteront, en quelque langue que ce soit, devant une image de la Sainte Famille, la prière suivante :

“ O très aimant Jésus, qui, par vos ineffables vertus
“ et par vos exemples de vie domestique, avez consacré
“ créé la Famille que vous aviez choisie sur la terre, daignez regarder avec bonté notre famille qui, agenouillée à vos pieds, vous supplie de lui être favorable.
“ Souvenez-vous que cette famille vous appartient,
“ puisqu'elle vous a été particulièrement consacrée et
“ dévouée. Dans votre bonté, protégez-la, retirez-la
“ des dangers, aidez-la dans ses épreuves, accordez-lui la force de toujours persévérer dans l'imitation de
“ votre Sainte Famille, afin qu'après avoir été fidèle à
“ vous obéir et à vous aimer pendant sa vie mortelle,
“ elle puisse enfin vous louer éternellement dans le ciel.

“ O Marie, très bonne mère, nous implorons votre secours, certains que votre divin fils unique exaucera vos prières.

“ Et vous aussi, très glorieux Patriarche, saint Joseph, accordez-nous votre puissant secours, et par